



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/55
3 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

PROPOSITIONS DE PROJET : SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Réfrigération

- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance pour le système de licence PNUE
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation d'agents des douanes PNUE
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation de techniciens frigoristes PNUE
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : suivi des activités PNUE
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS AUTRES QUE PLURIANNUELS
PAYS : SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

TITRES DU PROJET**AGENCE D'EXÉCUTION BILATÉRALE**

(a) Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance pour le système de licence	PNUE
(b) Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation d'agents des douanes	PNUE
(c) Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation de techniciens frigoristes	PNUE
(d) Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : suivi des activités	PNUE
(e) Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique	PNUE

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION	Bureau de l'ozone
---	-------------------

DONNÉES LES PLUS RÉCENTES SUR LA CONSOMMATION DE SAO VISÉE DANS LE PROJET**A: DONNÉES RÉGIES PAR L'ARTICLE-7 (TONNES PAO, 2003, AU 21 OCTOBRE 2004)**

CFC	4,60
-----	------

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, AU 21 OCTOBRE 2004)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité
CFC	Non précisé

Consommation de CFC admissible aux fins de financement (tonnes PAO)	n/d – pays à faible volume de consommation de SAO
--	---

ATTRIBUTIONS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement - millions de \$US	Élimination - tonnes PAO
	(a) à (c)	70 000	-
	(d)	273 000	18,2

TITRE DU PROJET :	Licences	Formation d'agents des douanes	Formation de techniciens	Suivi	Assistance technique
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :					
SAO à éliminer (tonnes PAO):					2,82
SAO à introduire (tonnes PAO):					
Durée du projet (mois):	6	121	24	36	24
Montant initial demandé (\$US):	20 000	80 000	65 000	20 000	135 156
Coût final du projet :					
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	20 000	45 000	55 000	20 000	110 000
Fonds pour imprévus (10%) (\$US)					
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)					
Coût total du projet (\$US)	20 000	45 000	55 000	20 000	110 000
Participation locale (%):					
Pourcentage des exportations (%):					
Montant demandé (\$US):	20 000	45 000	55 000	20 000	110 000
Rapport coût/efficacité (\$US /kg):					
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US):	2 600	5 850	7 150	2 600	9 900
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	22 600	50 850	62 150	22 600	119 900
Confirmation du financement de contrepartie (Oui/Non):					
Objectifs en matière de suivi incorporés (Oui/Non):					Oui
RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation globale, à hauteur des coûts indiqués ci-dessus				

DESCRIPTION DU PROJET

Information générale

1. Le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 44^e réunion une proposition de projet de plan de gestion des frigorigènes (PGF).

Consommation de SAO

2. Sur la base d'une enquête sur la consommation de SAO menée en 2003, réalisée à l'occasion de la préparation du programme de pays/plan de gestion des frigorigènes de Sao Tomé-et-Principe, la consommation totale de CFC était estimée à 4,6 tonnes PAO pour l'entretien du matériel de réfrigération (3,4 tonnes PAO pour les appareils électroménagers et 1,2 tonne PAO pour les systèmes de climatisation d'immeubles à bureaux). Le point de référence pour les CFC à Sao Tomé-et-Principe est de 4,7 tonnes PAO.

3. Jusqu'à il y a peu de temps encore, l'agriculture, la pêche et la sylviculture représentaient les principales activités économiques du pays. La flotille de pêche comptait 2 000 navires. Deux entreprises publiques faisaient de la pêche industrielle, mais les deux ont cessé leurs activités quand l'État a mis fin à sa participation. Le matériel de réfrigération, dont plusieurs grosses chambres froides fonctionnant aux CFC, a été abandonné sur les sites respectifs.

4. Il existe à Sao Tomé-et-Principe 14 ateliers d'entretien du matériel de réfrigération et de climatisation, qui emploient régulièrement 88 techniciens. Il n'existe pas de centre spécialisé pour les systèmes de climatisation d'immeubles à bureaux ; ce matériel est donc entretenu par des techniciens travaillant pour les ateliers de matériel de réfrigération ou par des mécaniciens. La majorité des entreprises d'entretien sont mal équipées ; leur personnel a le plus souvent de mauvaises pratiques d'entretien et de maniement des frigorigènes. Il n'y a pas de formation officielle en réfrigération ; la plupart des connaissances des techniciens ont été apprises dans le cadre d'une formation interne ou sur le tas. Des 14 ateliers d'entretien, seul l'un d'entre eux possède une machine de récupération et de recyclage pour les HFC-134a.

5. Le prix actuel des frigorigènes, au kilo, est de : 9,23 \$US à 11,54 \$US pour les CFC-12, de 18,46 \$US à 21,54 \$US pour les HFC-134a, et de 10,00 \$US à 13,07 \$US pour les HCFC-22.

Cadre d'orientation

6. Le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe se propose d'adopter une législation et un système réglementaire pour contrôler l'importation de SAO et de matériel fonctionnant aux SAO d'ici le début de 2005.

Sous-projets du plan de gestion des frigorigènes

7. Le plan de gestion des frigorigènes comprend les programmes suivants:

a) Assistance pour le système de licence (20,000 \$US) : aider le gouvernement de

Sao Tomé-et-Principe à établir et appliquer un système de licence et un système de contingents pour contrôler les importations de SAO et de matériel fonctionnant aux SAO;

- b) Formation d'agents des douanes (80 000 \$US) : former 25 agents des douanes aux réglementations en matière d'importation/exportation et à l'identification des SAO et du matériel fonctionnant aux SAO;
- c) Programme de formation de techniciens frigoristes (65 000 \$US) : former 20 techniciens frigoristes à être formateurs en bonnes pratiques de réfrigération et à introduire des frigorigènes ne fonctionnant pas aux CFC. Ces formateurs formeront au total 88 techniciens d'entretien;
- d) Programme d'assistance technique pour le secteur de l'entretien du matériel frigorigène (135 156 \$US): assurer des outils et matériel d'entretien à 14 ateliers (y compris des machines de récupération et de recyclage); et former des techniciens d'entretien à utiliser correctement le matériel et à procéder à la récupération et au recyclage des frigorigènes; et
- e) Gestion des activités proposées dans le projet de plan de gestion des frigorigènes.

8. Le projet de plan de gestion des frigorigènes de Sao Tomé-et-Principe a été soumis, accompagné d'une lettre officielle du Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de Sao Tomé-et-Principe faisant état de l'engagement du gouvernement à parvenir, sans demander de nouveaux financements, à une réduction d'au moins 50 pour cent de la consommation de CFC d'ici 2005 et à une réduction de 85 pour cent d'ici 2007.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a soumis au Comité exécutif à sa 44^e réunion un programme de pays/plan de gestion des frigorigènes, conformément à la Décision 22/24. Dans le cadre de son examen du programme de pays de Sao Tomé-et-Principe (PNUE/OzL.Pro/ExCom/44/64), le Secrétariat a soulevé des questions concernant le respect, par Sao Tomé-et-Principe, de ses obligations de présenter des rapports.

10. Le Secrétariat a signalé au PNUE que la demande d'assistance pour l'élaboration d'une réglementation sur les SAO n'était pas recevable étant donné que cette assistance aurait dû être fournie par le PNUE lors de la préparation du programme de pays/ plan de gestion des frigorigènes. Le PNUE a indiqué que, en vertu de la Décision 31/48 sur les plans de gestion des frigorigènes, les pays pouvaient bénéficier d'un double financement pour la préparation des plans de gestion des frigorigènes à condition de s'engager à établir une législation correspondante durant cette période. Cela étant, pour la préparation du programme de pays/ de plan de gestion des frigorigènes de Sao Tomé-et-Principe, seul un montant de 30 000 \$US

(et non 60 000 \$US) a été approuvé. Le PNUE aide actuellement le gouvernement à établir la législation pertinente sur les SAO, mais une aide complémentaire sera nécessaire pour achever ce projet.

11. Le Secrétariat a examiné, de concert avec le PNUE et le PNUD, les éléments ci-après de la consommation et des coûts : le volume de CFC utilisé pour l'entretien des appareils domestiques de réfrigération, les deux programmes de formation de techniciens frigoristes : l'un en tant qu'activité indépendante et l'autre dans le cadre du programme d'assistance technique; le coût des arrangements logistiques, des consultants internationaux pour les programmes de formation et l'indemnité journalière de subsistance des experts, coût qui devrait relever du budget relatif au programme d'aide à la conformité du PNUE. Toutes ces questions ont été examinées par le PNUD et le PNUE, qui ont établi des documents y relatifs, et le coût de ces sous-projets a été ajusté comme suit :

- a) Assistance pour le système de licence (20 000 \$US);
- b) Formation des agents des douanes (45 000 \$US);
- c) Formation de techniciens frigoristes (55 000 \$US);
- d) Programme d'assistance technique pour le secteur de l'entretien du matériel frigorigène (110 000 \$US); et
- e) Gestion des activités proposées dans le projet de plan de gestion (20 000 \$US).

RECOMMANDATIONS

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets, à hauteur du financement indiqué ci-après, étant entendu que :

- a) Le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe bénéficierait d'une certaine souplesse dans l'utilisation des ressources mises à disposition dans le cadre du programme d'assistance technique pour satisfaire des besoins spécifiques susceptibles de se poser au moment de la mise en œuvre du projet;
- b) Dans la mesure du possible, le programme d'assistance technique devrait être mis en œuvre par tranches, de manière à ce que les ressources puissent être affectées à d'autres activités, dont, par exemple, des formations supplémentaires ou l'achat d'outils d'entretien si les résultats proposés ne sont pas atteints ; il ne devrait pas commencer avant que la législation de contrôle des importations de CFC n'entre en vigueur et avant que des mesures n'aient été prises pour veiller à ce que le prix du marché des CFC et celui des frigorigènes autres que ceux fonctionnant aux SAO soient au moins similaires ; et
- c) Le PNUE assurerait le suivi requis tout au long de la mise en œuvre du projet.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance pour le système de licence	20 000	2 600	PNUE
(b)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation d'agents des douanes	45 000	5 850	PNUE
(c)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation de techniciens frigoristes	55 000	7 150	PNUE
(d)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : suivi des activités	20 000	2 600	PNUE
(e)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique	110 000	9 900	PNUD
